

**TECHWOOD**  
**20, rue Marcel Dassault**  
**59113 SECLIN**

**Préfecture du Nord, Direction de  
l'administration générale,  
Bureau Environnement  
12 – 14 rue Jean sans Peur  
59039 LILLE Cedex**

Seclin, le 17 Novembre 2016

**Demande de régularisation pour exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime d'enregistrement.**

**Monsieur le Préfet,**

Je soussignée, Monsieur Jean-Marc Ringot, agissant en qualité de Directeur du site TECHWOOD, dont le siège social de la société mère, TRIGANO, est situé au 100 rue Petit à Paris, ai l'honneur de déposer une demande de régularisation pour exploiter une "installation classée pour la protection de l'environnement" sous le régime d'enregistrement.

Notre site bénéficie actuellement d'une déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la référence A-6-NUNAR9K29E en date du 7 juin 2016.

Notre demande relève des dispositions réglementaires suivantes :

- des Articles R511 R512-46 et suivants du Code de l'Environnement
- du Décret du 7 juillet 1992
- du Décret n° 93.245 du 25 février 1993
- du Décret n° 93.743 du 29 mars 1993
- du Décret n° 94.484 du 9 juin 1994
- du Décret n° 2005-1170 du 13 septembre 2005
- du Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007
- de l'Arrêté du 2 septembre 2014
- du Décret n°2014-996 du 2 septembre 2014

Elle est présentée au titre de la rubrique :

- n° 2410 – B- 1 (Enregistrement)

de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Je me permets de vous demander, **Monsieur le Préfet**, de bien vouloir accepter en annexe de ce dossier, un plan de masse d'ensemble de mes installations au 1/ 400<sup>ème</sup> au lieu d'un plan au 1/200<sup>ème</sup>, étant donnée la superficie de l'ensemble de mon site.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma haute considération.

**M. Jean-Marc Ringot**  
**Directeur du site TECHWOOD**



# A- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

## A-1) FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Dénomination</b>	:	<b>TECHWOOD</b>
<b>Forme juridique</b>	:	SARL (Société A Responsabilité Limitée)
<b>Gérant</b>	:	M. François FEUILLET
<b>Siège social</b>	:	100 Rue Petit 75019 PARIS
<b>Lieu d'exploitation</b>	:	20 Rue Marcel Dassault – 59113 SECLIN
<b>Montant du capital social</b>	:	100 000 €
<b>SIRET</b>	:	351 216 759 00024
<b>N° Code NAF</b>	:	1623Z
<b>Activités exercées</b>	:	Habillage intérieur de véhicules de loisirs
<b>Signataire de la Demande</b>	:	M. Jean-Marc Ringot
<b>Qualité du signataire</b>	:	Directeur du site
<b>Téléphone</b>	:	03 20 32 06 60
<b>Télécopie</b>	:	03 20 32 06 66
<b>E-Mail</b>	:	jmringot@trigano.fr

## A-2) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

### Historique

La société TECHWOOD créé en 1989 et installée sur la Zone Industrielle de la ville de Seclin (59113), est spécialisée dans l'habillage intérieur des véhicules de loisirs de type caravanes, camping cars ou mobiles homes (procédé de travail du bois). Elle appartient au groupe TRIGANO spécialisé dans les équipements de loisirs.

### Salariés et horaires

En 2016, la société compte 3 cadres, 6 administratifs et 65 ouvriers. Elle prévoit à moyen terme l'embauche d'un administratif et de 20 ouvriers supplémentaires.

Les horaires de travail sur le site sont :

Bureaux et personnel du jour : 7h00 – 16h00

Ateliers personnel posté : 4h50-12h50 / 12h45-20h50 / 20h50 – 4h50

L'établissement ferme ses portes pendant 4 semaines au mois d'août et 1 semaine au mois de décembre.

### Production

L'habillage intérieur des véhicules de loisirs est fait de contreplaqués (ainsi que, plus marginalement, de bois massifs). Cet habillage doit avoir un aspect cossu tout en étant léger pour ne pas alourdir le véhicule et représenter de réelles qualités structurantes.

Ainsi la production consiste à produire des caissons, des demi-caissons et des pièces en plein:

- Un caisson est constitué d'un cadre avec un revêtement de chaque coté.

- Un demi caisson est constitué d'un cadre avec un revêtement sur un côté seulement.
- Une pièce en plein est un débit dans une plaque de contreplaqué de 10 à 26 mm d'épaisseur.

Le cadre est constitué d'un agrafage de tasseaux (baguettes en bois supportant une tablette). Suivant le cas, l'intérieur du cadre peut être rempli par des réseaux cartonnés alvéolaires.

Le revêtement du cadre est constitué de panneaux de contreplaqué décoratifs coupés aux bonnes dimensions. Tous les panneaux de contre plaqués sont décoratifs, c'est-à-dire constitués d'un film papier décoratif collé sur une des faces du panneau de bois.

L'assemblage des revêtements (produits débités) et du cadre (produits agrafés) se fait par collage avec de la colle vinylique blanche à l'eau.

Les opérations de finitions du caisson ou demi-caisson sont :

- Pour les pièces ne nécessitant pas de découpes particulières : le calibrage, c'est à dire la mise à la côte du produit fini ou le collage de bandes de chant de finitions à l'aide d'une colle thermo fusible.
- Pour les autres, l'usinage aux formes requises.

Le site bénéficie actuellement d'une déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la référence A-6-NUNAR9K29E en date du 7 juin 2016.

### *Annexe 1- Déclaration initiale d'une installation classée relevant du régime de déclaration (7/6/16)*

Le site qui occupe une surface d'environ 3,2 ha, est constitué d'un bâtiment de forme rectangulaire au milieu à simple RDC (0,9 ha), de voiries-parkings-auvent (1 ha) et d'espaces verts (1,3 ha).

Le bâtiment est divisé à l'intérieur en deux parties séparées par un mur en parpaings (REI 120) : partie nord (stockage matières premières – production – installations diverses) – partie sud (stockage produits finis – expédition – bureaux avec RDC et étage).

Dans le détail, le bâtiment comprend : Quais de déchargement – Zones de stockages matières premières- Zones de production avec les machines et équipements suivants : broyeurs Holzma ou Rover (5) / presses Fritz ou Kolmag (2) / tables élévatrices Holzma ou Bolzoni ou Giben (3)/ ponceuses à bande Chambon ou Acceti (3) / scies à panneaux Kelian ou Felder ou Graule (6) / meules / plaqueuse Biesse ou Stefani (4) / affleureuses Homag ou Festool (5) / perceuses à colonne (3) / préhenseurs panneaux Rover (3) / pompes à vides (6) / systèmes aspiration poussières / agrafeuses / chaines de calibrage / centres d'usinage à commande numérique / broyeurs – Local chaudière - Zone d'encollage – Zones de montage de meubles - Zone de compresseurs – Charges d'accumulateurs – Zone de stockage avant expédition de produits finis avec les produits d'emballage – Quais d'expédition – Centrale de vide – Bureaux ...

Les bennes à déchets, le compacteur à déchets, la cuve de récupération des eaux de lavage de l'encolleuse (20m<sup>3</sup>) et le dépoussiéreur sont installés à l'extérieur du bâtiment.

Les matières premières utilisées sont : bois décors – bois bruts – bois stratifiés – polystyrène – matières plastiques – bandes de champs .... Elles sont stockées à l'abri dans le bâtiment ou sous un auvent adossé au bâtiment côté NE.

Les principaux produits chimiques qui sont utilisés sont essentiellement : colle vinylique blanche - colle thermofusible - antiadhésifs – huiles hydrauliques. Ils sont entreposés dans le bâtiment et sous rétentions.

*Annexe 2- Fiches de données de sécurité des produits chimiques*  
*Annexe 3- Plan détaillé du site au 1/400<sup>ème</sup>*

### **A-3). SITUATION GÉOGRAPHIQUE**

Installée en ZI A de Seclin au Sud de Lille, l'entreprise loue un site appartenant au groupe TRIGANO (parcelles n° AI n°5 et AA n°43 de la commune) qui est à cheval sur les communes de Seclin (59113) et Templemars (59175).

L'établissement est bordé par des sites industriels (Dassault Aviation) ou de logistique (International Logistic Center – Fichel Distribution ..) et des terrains agricoles.

*Annexe 4 : localisation du site au 1/25000<sup>ème</sup>*  
*Annexe 5 : Plan cadastral du site au 1/2500<sup>ème</sup>*

### **A-4) Synthèse des activités exercées classées ICPE**

**NUMERO DE LA RUBRIQUE : 4331**

**DESIGNATION DE L'ACTIVITE**

Stockage de liquides inflammables des catégories 2 ou 3 :

- a) Quantité susceptible d'être présente dans les installations est > 1000 t : Autorisation (A)
- b) Quantité susceptible d'être présente est > 100t mais <1000 t : Enregistrement (E)
- c) Quantité susceptible d'être présente est > 50t mais < 100 t : Déclaration (DC)

**VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT**

Stockages max d'anti-adhésifs de 0,7 tonnes et d'huiles hydrauliques de 0,5 tonnes soit 1,2 tonne

**CLASSEMENT :** **Non Classé (NC)**

**NUMERO DE LA RUBRIQUE : 1530**

**DESIGNATION DE L'ACTIVITE**

**Dépôts de papier, carton ou matériaux combustibles analogues.**

La quantité stockée étant :

- 1). Supérieure à 50 000 m<sup>3</sup>, : A
- 2). Supérieure à 20 000 m<sup>3</sup> mais inférieure à 50 000 m<sup>3</sup>, :E (Enregistrement)
- 3). supérieure à 1 000 m<sup>3</sup>, mais inférieure ou égale à 20 000 m<sup>3</sup>. : D (Déclaration)

**VALEUR DES PARAMETRES**

Compacteur à déchets : 50 m<sup>3</sup>  
Cartons alvéolaires : 5 m<sup>3</sup>

Cartons d'emballage	:	6 m <sup>3</sup>
Cartons simples	:	1 m <sup>3</sup>
<b>Total sur le site</b>	:	<b><u>62 m<sup>3</sup></u></b>

CLASSEMENT : **Non Classé (NC)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 1532

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Dépôts de bois secs ou matériaux combustibles analogues.**

La quantité stockée étant :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1). Supérieure à 50 000 m <sup>3</sup> ,  | : | A |
| 2). Supérieure à 20 000 m <sup>3</sup> , mais inférieure ou égale à 50 000 m <sup>3</sup> . | : | E |
| 3). supérieure à 1 000 m <sup>3</sup> , mais inférieure ou égale à 20 000 m <sup>3</sup> .  | : | D |

VALEUR DES PARAMETRES

Bois (Matières premières et produits finis)	:	1285 m <sup>3</sup>
Bois (encours et extérieur)	:	250 m <sup>3</sup>
Bennes à sciures	:	2 x 50 m <sup>3</sup>
<b>Total sur le site</b>	:	<b><u>1635 m<sup>3</sup></u></b>

CLASSEMENT : **Déclaration (D)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 2410

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues,**

B- la puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1. Supérieure à 250 kW.                                  | : | E |
| 2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW | : | D |

VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT

La puissance souscrite est de 1150 kW pour alimenter l'ensemble des machines de travail de bois.

CLASSEMENT : **Enregistrement (E)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 2663

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Stockages de pneumatiques et de produits composés d'au moins 50% de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)**

Le volume susceptible d'être stocké étant :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. Supérieur à 45 000 m <sup>3</sup>  | : | A |
| 2. Supérieur à 2000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 45 000 m <sup>3</sup>         | : | E |
| 3. Supérieur ou égal à 200 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 2 000 m <sup>3</sup> | : | D |

VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT

Stockages sur le site :

- Polystyrène + plastiques	:	250 m <sup>3</sup>
----------------------------	---	--------------------

- Colle vinylique	:	4 m3
- Colle thermo fusible	:	1 m3
- Bandes de chant	:	20 m3
- <b>Total</b>	:	<b>277 m3</b>

CLASSEMENT : **Déclaration (D)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 2910

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Combustion**, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.

La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en pouvoir calorifique inférieur, d'être consommée par seconde.

A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, si la puissance thermique maximale de l'installation est :

1) supérieure ou égale à 20 MW : ---> A

2) supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW : ---> DC

B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et si la puissance thermique maximale est supérieure à 0,1 MW : ---> A

VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT

- Une chaudière pour la presse : 220 kW
- Les aérothermes du bâtiment : 1032 kw
- Puissance totale maximale : 1,252 MW.

CLASSEMENT : **Non Classé (NC)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE IED : 3110

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Combustion** des combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale supérieure ou égale à 50 MW : A

VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT

Puissance maximale totale : 1,252 MW

CLASSEMENT : **Non Classé (NC)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 2920

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Réfrigération, compression** (installation de) : fonctionnant à des pressions effectives supérieures à  $10^5$  Pa comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant :

Supérieure à 10 MW

: A

VALEUR DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT

- la puissance absorbée par les deux compresseurs est de 120 kW (60 kW + 60 kW)

CLASSEMENT : **Non Classé (NC)**

NUMERO DE LA RUBRIQUE : 2925

DESIGNATION DE L'ACTIVITE

**Accumulateurs (ateliers de charge d')**. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW : D

VALEUR DES PARAMETRES

- 2 postes de charge sont présents sur le site, avec des puissances maximales de courant de 11,5 kW x 2 soit un total de 23 kW.

CLASSEMENT : **Non Classé (NC)**

**Récapitulatif**

DESIGNATION DES ACTIVITES	N° DE RUBRIQUE	VALEURS DES PARAMETRES JUSTIFIANT LE CLASSEMENT	CL T	RAYON D'AFFICHAGE
Atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues, la puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant supérieure à 200 kW.	<b>2410 – B-1</b>	Puissance souscrite: 1150 kW	<b>E</b>	<b>1 km</b> 4 communes concernées: Seclin, Noyelles-lès-Seclin, Wattignies, Templemars
Dépôt de bois secs ou matériaux combustibles analogues.	<b>1532.3</b>	Quantité totale stocké de 1635 m <sup>3</sup>	<b>D</b>	
Pneumatiques et de produits composés d'au moins 50% de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)	<b>2663.3</b>	Quantité totale stocké de 277 m <sup>3</sup>	<b>D</b>	